

informations relatives à leurs soins et à leur carrière, disponibles notamment au sein des organismes de protection sociale. Les répondants au questionnaire initial seront ensuite régulièrement invités à compléter un questionnaire de suivi pour faire le point sur leur santé, et leur situation professionnelle.

Pourquoi développer une étude comme Coset-RSI ?

L'analyse des données recueillies permettra d'étudier la fréquence de survenue des problèmes de santé dans la population des professions indépendantes, qui est soumise à des conditions de travail spécifiques.

Ses résultats contribueront également à améliorer les connaissances des liens entre conditions de travail et santé dans la population active en France, grâce aux autres volets du programme Coset, consacrés aux travailleurs d'autres régimes.

Ces connaissances aideront à mieux définir les priorités de prévention dans le monde du travail, et en particulier dans le milieu des professions indépendantes.

Informations légales

Toutes les informations recueillies dans le cadre de cette étude sont traitées de façon confidentielle afin d'être analysées par Santé publique France. L'identité et l'adresse des participants sont conservées séparément des données d'étude. Les traitements effectués dans le programme Coset ont fait l'objet d'une autorisation CNIL, et d'un décret en Conseil d'Etat pour la collecte des informations administratives auprès des organismes concernés.

Pour plus d'informations sur cette étude, vous pouvez consulter le site Coset de Santé publique France www.coset.fr ou le site du RSI www.rsi.fr/coset



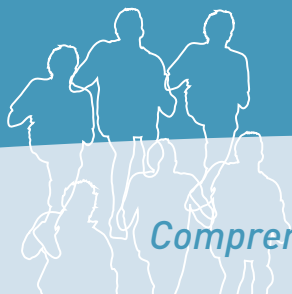
coset



*Comprendre et préserver
la santé au travail*

ÉTUDE SUR LA SANTÉ ET LES RISQUES PROFESSIONNELS

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS



Comprendre et préserver la santé au travail

coset

Coset (Cohortes pour la surveillance épidémiologique en lien avec le travail) est un grand programme national d'observation de la santé en relation avec l'activité professionnelle.

Ses principaux objectifs :

- **Surveiller au fil des années l'état de santé d'actifs et d'anciens actifs ;**
- **Observer et décrire les liens entre les caractéristiques professionnelles, les conditions de travail et les problèmes de santé** (troubles musculaires et articulaires, maladies cardio-vasculaires et respiratoires, cancers, stress, burnout...);
- **Émettre des recommandations afin de prévenir les risques pour la santé.**

Le programme Coset s'intéresse à toutes les situations professionnelles en France. Son principe est de suivre sur plusieurs années des groupes de population, en recueillant au fil du temps des informations sur leur état de santé, et leur activité professionnelle.

L'étude Coset-RSI représente le volet du programme Coset consacré aux travailleurs indépendants. Elle est conçue et réalisée par Santé publique France, en partenariat avec la caisse nationale du Régime Social des Indépendants, et bénéficie du soutien des ministères en charge de la Santé et du Travail.

Qui est concerné par l'étude Coset-RSI ?

Cette étude est menée auprès d'actifs et d'anciens actifs affiliés au Régime Social des Indépendants, sur tout le territoire français, et concerne donc les artisans, professions libérales, commerçants, ainsi que leurs conjoints collaborateurs.

En s'adressant à une large population de travailleurs indépendants, cette étude permettra d'avoir une vision la plus complète de leur état de santé, et de prendre en compte la diversité des situations professionnelles qui la composent.

Comment se déroule cette étude ?

Un tirage au sort a permis de sélectionner un très large échantillon de professionnels actifs et anciens actifs affiliés au RSI en 2016, qui sont invités à compléter un questionnaire en ligne sur leur état de santé et leurs activités professionnelles. Les réponses à ce questionnaire seront complétées, pour les répondants et pour un échantillon de non-répondants, par des